

LA PETITE COURSE EN PLUS

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025

REGLEMENT

« La petite course en plus » est la première édition organisée par le Comité Départemental Handisport de la Mayenne et l'association Le Son de Vie. Il s'agit de partager un moment sportif et convivial entre personnes valides et personnes en situation de handicap. Les épreuves sont ouvertes à tout le monde, licenciés ou non. Le parcours est une boucle d'1,3km sur du chemin cendré, autour du plan d'eau de Mayenne, à allure libre.

Date : Samedi 13 Septembre 2025.

Départ : pour tout le monde à 10h, au plan d'eau de Mayenne.

Arrivée : la fin de l'épreuve sera signalisée à 15h30, si des participants sont encore sur le parcours, la boucle ne sera pas comptabilisée.

Tarif : 12€ par participant jusqu'au Samedi 6 Septembre 2025.

Inscriptions : via TimePulse, limitées à 250 inscrits.

➤ Clôture des inscriptions le Samedi 6 Septembre 2025.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout dossier incomplet ne sera pas validé.

Catégories d'inscription

Sur cette épreuve, les catégories d'inscription sont :

- Solo ou équipe (limitée à 8)
- Participant ou accompagnant
- Matériel spécifique

Sur cette épreuve, les personnes ou équipes inscrites en marcheur n'ont pas le droit de courir. A l'inverse, un coureur peut marcher. Si vous souhaitez alterner les deux, il est donc impératif de s'inscrire en coureur.

A noter qu'il est interdit d'utiliser des engins ou du matériel spécifique électrique (fauteuil roulant électrique, Joëlette avec assistance, Fauteuil Tout Terrain etc).

Participant : toute personne inscrite pour prendre part activement à la course, que ce soit en courant, marchant ou roulant (fauteuil roulant, joëlette, fauteuil marathon, etc). Le participant peut être une personne valide ou en situation de handicap, et il réalise le parcours en tant qu'acteur principal de l'épreuve.

Accompagnant : est une personne qui assiste un participant en situation de handicap afin de lui permettre de prendre part à la course dans les meilleures conditions possibles. Son rôle peut consister à pousser, guider, soutenir ou assurer la sécurité du participant, selon ses besoins spécifiques. L'accompagnant ne participe pas

à la course pour sa propre performance, mais pour permettre ou faciliter la participation d'une autre personne.

Limite d'âge

L'épreuve est ouverte à tous.

Certificat médical / PPS / Questionnaire de Santé

A fournir impérativement pour tous les inscrits.

- Certificat médical ou PPS pour les personnes valides
- Questionnaire de santé pour les personnes en situation de handicap

Retrait des dossards

Les dossards peuvent être retirés le Samedi 6 Septembre lors du forum de associations de Mayenne ou le Samedi 13 Septembre 2025 de 8h à 9h45.

Chronométrage

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Elles seront collées sur votre dossard. Un dossard avec puce est remis à chaque coureur inscrit dans la catégorie « solo ». Pour les équipes, un seul dossard sera remis avec une ceinture porte-dossard, cette dernière servira pour les relais.

Passages de relais

Pour les équipes, un passage de relais se fera devant le parking salle Gambetta, matérialisé par le passage de dossard afin de comptabiliser la boucle.

Ravitaillement

Un poste de ravitaillement est prévu sur le parcours, au niveau du parking (eau, coca, jus, sucre, fruits, gâteaux salés). Seuls les concurrents inscrits peuvent en profiter.

Commodités : un barnum sera mis à disposition pour le vestiaire, des toilettes seront accessibles dans la salle Gambetta ainsi qu'à l'extérieur.

Signalisation

De la rubalise ainsi que des barrières seront mis en place sur le parcours. Des bénévoles chargés de la signalétique seront présents régulièrement sur le parcours.

Parking

Différents lieux (image de google maps avec les différents parkings entourés).

Possibilité de mise hors-course

En cas de comportement inapproprié, notamment comme un dossard porté par une personne non-inscrite, un jet de bouteilles vides, d'emballages en tous genres hors zone de ravitaillement (150m) par respect pour l'environnement.

Mise hors-course si les inscrits en catégorie marche se mettent à courir ou si une équipe intègre une ou plusieurs personnes non-inscrites dans leur équipe. Des commissaires de course seront chargés de les contrôler.

Annulation de course

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit, ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Service médical

Un service de secours assurera le service médical de la course (Protection Civile).

Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant celle de leurs préposés et de tous les participants à la course « La petite course en plus ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est rappelé que les coureurs ou marcheurs engagent leur propre responsabilité concernant le respect des règles de sécurité sur la voie publique.

Récompenses

Un tirage au sort sera fait entre tous les participants afin de récompenser les finisher de cette course avec des lots de produits locaux.

Droit à l'image

Tous les concurrents inscrits abandonnent leur droit à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports.

Conclusion

Tout concurrent qui s'inscrit doit déclarer avoir pris connaissance et approuver le précédent règlement.

BONNE COURSE !